



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26/10/2021

SIGNATURE DES PACTES DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC POUR LA JEUNESSE ET POUR LA VISIBILITÉ DES OUTRE-MER

Le renforcement des coopérations et synergies au sein de l'audiovisuel public, au cœur du plan de transformation du secteur annoncé par le Gouvernement en 2018, trouve une nouvelle traduction concrète avec la signature aujourd'hui de deux pactes : un pacte pour la jeunesse et un pacte pour la visibilité des Outre-mer.

Face aux mutations rapides que connaît le monde des médias, les entreprises audiovisuelles publiques doivent développer et renforcer les approches collaboratives pour proposer un service public pleinement adapté à l'évolution des usages et qui renforce sa valeur ajoutée.

Par ces instruments innovants, signés par l'ensemble des entreprises du secteur (France Télévisions, Radio France, France Médias Monde, ARTE France, TV5 Monde et l'Institut national de l'audiovisuel), la ministre de la Culture, ainsi que le ministre des Outre-mer s'agissant du pacte pour la visibilité des Outre-mer, c'est l'ensemble du secteur qui fédère et amplifie ses initiatives au service de deux priorités communes.

La ministre de la Culture remercie les entreprises concernées qui, conformément à l'engagement qu'elles avaient pris dans les contrats d'objectifs et de moyens conclus au printemps dernier, se sont fortement mobilisées dans cet exercice.

Le pacte pour la jeunesse comporte 15 engagements au service de deux grands objectifs :

- enrichir l'offre de l'audiovisuel public à destination des jeunes et investir plus résolument les nouveaux vecteurs de diffusion pour conquérir des générations qui tendent à se détourner des canaux traditionnels ;
- faire des offres pédagogiques et de formation initiale de l'audiovisuel public des références.

Le pacte pour la visibilité des Outre-mer, qui s'inscrit dans le prolongement du celui signé par France Télévisions en juillet 2019, comporte également 15 engagements au service de trois grands objectifs :

- améliorer la visibilité des Outre-mer par le biais de l'enrichissement mutuel des offres de l'audiovisuel public ;
- améliorer la distribution des contenus et des services ultramarins ;
- favoriser la présence d'ultramarins dans les programmes et leur conception.

En 2022 et en 2023, les entreprises signataires de ces pactes rendront compte dans un rapport commun, au plus tard au mois de juin, de la mise en œuvre des engagements qui y figurent.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr